

Association Vélo  
Délégation régionale de l'AF3V  
5, avenue F. Collignon 31200 Toulouse  
Tel : 05 34 30 94 18  
Julien Savary, délégué régional  
e-mail : [j-savary@wanadoo.fr](mailto:j-savary@wanadoo.fr)

Toulouse, le 15 janvier 2010

à Mr Gérard MIQUEL,  
Président  
Conseil Général du Lot  
Avenue de l'Europe- Regourd  
BP 291  
46005 Cahors cedex 9  
Tèl. : 05 65 53 40 00

Objet : Demandes d'améliorations  
De la Véloroute « Vallée du Lot »  
Entre Soturac et Cahors, et de poursuite  
De la Véloroute en amont de Cahors

Monsieur le Président,

L'AF3V (Association Française de développement des Véloroutes et Voies Vertes), dont l'Association Vélo est la Délégation Régionale, agit pour la création d'itinéraires cyclables sécurisés de type Véloroutes et Voies Vertes.

Nous avons visité la « Véloroute de la Vallée du Lot » que votre collectivité a créée en 2008, et nous vous félicitons pour la création de cet itinéraire situé en majorité sur des chemins peu circulés.

Cette Véloroute est décrite sur le site Internet de l'AF3V : [www.af3v.org](http://www.af3v.org), mais uniquement pour 66km entre Soturac et Douelle, car la section Douelle-Cahors (14km) emprunte la route départementale D8, dangereuse, sur 5km, et ne peut pas, à ce jour, être considérée comme une Véloroute grand public.

L'AF3V demande au Conseil Général du Lot d'améliorer cet itinéraire en suivant les recommandations de l'étude que l'AF3V a réalisée en 2001 et a transmise aux services du Département (voir notre lettre du 10 octobre 2002).

Voici la liste des principales demandes d'amélioration et de sécurisation de cet itinéraire :

- = 1- Jalonnement des distances sur l'itinéraire, et pose de plans d'ensemble (panneaux RIS) ;
- = 2- Implantation des panneaux règlementaires aux intersections pour avertir les automobilistes (« attention cyclistes ») ;

= 3- Sécurisation des tronçons dangereux, soit en créant des aménagements cyclables, soit en créant un itinéraire alternatif sur des petites routes ou des chemins de halage à ré-ouvrir.

Liste des tronçons dangereux à sécuriser :

- 1- D8 entre Vire-sur-Lot et Caufour (2km) : route dangereuse et tourne à gauche difficile pour les cyclistes. Il est possible d'éviter la D8 en empruntant l'ancienne voie ferrée qui franchit le Lot à cet endroit : 2km de Voie Verte à créer sur l'emprise disponible ;
  - 2- D44 entre Puy L'Evêque et Grézels (2,5km) ;
  - 3- D8 à Anglars-Juillac, de Floiras à Castelfranc (2km) ;
  - 4- D8 d'Albas à Luzech (4km) ;
  - 5- D8 de Massabié (Parnac-route de Cels) au carrefour du chemin de Douelle (1,8km) ;
  - 6- D8 de Douelle à la rampe St Martial (église de Pradines) (5km). Cette section n'est pas une Véloroute car elle est dangereuse : c'est une route droite, étroite, sans lignes de rive (sur le côté) et sans sur-largeurs ou bandes cyclables, sans limitation de vitesse, et où les véhicules vont vite.
- Le tourne-à-gauche (sur le parcours de Douelle vers Cahors) à la rampe St Martial (Pradines) est très dangereux : dans un virage, sans visibilité, et sans aménagement. Si l'on veut tourner avant, pour rejoindre l'écluse Mercuès, le tourne-à-gauche est aussi dangereux.
- 7- D8 de la Mairie de Pradines à l'avenue Monerville (0,4km) ;
  - 8- D8 de la C1 au rond-point de la rocade (0,5km) ;
  - 9- D 8 du rond-point de la rocade au pont Valentré (4km).

L'étude réalisée par l'AF3V en 2001, et transmise au Conseil Général, contient des propositions d'aménagement de toutes ces portions dangereuses, soit en créant des aménagements cyclables, soit en ouvrant des itinéraires alternatifs sur des routes ou des chemins à aménager (anciennes voies ferrées, anciens chemins de halage, ...). Ces propositions sont téléchargeables sur le site : [www.vvv-sud.org](http://www.vvv-sud.org).

Nous vous demandons de sécuriser en priorité la portion de 5km de D8 entre Douelle et la rampe St Martial (église de Pradines), soit en créant des sur-largeurs cyclables et en ralentissant les automobiles, soit en créant un itinéraire au bord du Lot au pied de la D8 sur 2km à partir de Douelle (ancien chemin de halage), soit en faisant passer la Véloroute sur un itinéraire en Voie Verte aménagé sur la rive droite du Lot.

Nous espérons que le Conseil Général du Lot prendra en compte ces demandes des usagers, et réalisera les travaux demandés : cela permettra une fréquentation plus importante par les habitants, les touristes de séjour et les touristes

randonneurs. Cette fréquentation accrue aura des effets positifs sur les activités locales du tourisme : hébergement, restauration, ... donc sur le développement et l'emploi.

Nous vous demandons aussi de poursuivre l'aménagement de la Véloroute de la vallée du Lot en amont de Cahors, entre Cahors et Capdenac, avec une boucle par la vallée du Célé et Figeac (voir les propositions détaillées d'itinéraire dans l'étude de l'AF3V transmise en 2001 – téléchargeable sur le site : [www.vvv-sud.org](http://www.vvv-sud.org)).

Nous vous remercions, et nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments les meilleurs ;

Julien SAVARY  
Vice-Président de l'Association Vélo  
Délégation régionale de l'AF3V

Copie à :

- M. Jean-Claude Requier, vice-président du Conseil Général du Lot, délégué au Tourisme
- Mme Danielle Deviers, vice-présidente du Conseil Général du Lot, déléguée au Développement Economique
- M. Serge Blandinières, Conseiller Général du canton de Puy-l'Evêque
- M. Jean-Claude Baldy, Conseiller Général du canton de Luzech
- M. Marc Baldy, Conseiller Général du canton de Cahors Nord-Ouest
- M. Michel Québre, Conseiller Général du canton de Saint-Géry
- M. Jean-Jacques Raffy, Conseiller Général du canton de Cajarc
- M. André Mellinger, Conseiller Général du canton de Figeac-Ouest
- Mme Nicole Paulo, Conseiller Général du canton de Figeac-Est
- M. Martin Malvy, président du Conseil Régional de Midi-Pyrénées